



Présents : Monsieur MOREZ, Madame PACAUD, Monsieur DEVILLE, Monsieur PURKART, Madame BELLANGER, Monsieur COUTRET, Madame BRARD-ROBERT, Madame COUET, Monsieur OUISSE, Madame PEETERS, Monsieur BOURGUIGNON, Monsieur GOLHEN, Madame DUMAS, Madame GAUTREAU, Monsieur CHEREAU, Monsieur BELLIER, Monsieur GUILLEUX, Monsieur GUERIN, Madame BUSOM, Madame BUCCO, Monsieur BERNARDEAU, Madame BEAUD, Monsieur ARNAUD, Madame LE BERRE, Madame VAUDEZ formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

- Madame BOUREL, qui a donné pouvoir à Monsieur MOREZ
- Monsieur TOURET qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE
- Madame PEYSSY qui a donné pouvoir à Madame PACAUD
- Madame PORCHER qui a donné pouvoir à Madame BRARD-ROBERT
- Monsieur OSSET qui a donné pouvoir à Monsieur PURKART
- Monsieur LEOBON qui a donné pouvoir à Monsieur GUERIN
- Monsieur HAURY qui a donné pouvoir à Madame BUSOM
- Madame REY-THIBAUT qui a donné pouvoir à Monsieur BERNARDEAU

Secrétaire : Monsieur BELLIER



APPROBATION DU CHOIX DES DELEGATAIRES ET DES CONTRATS DE CONCESSION DE SERVICES RELATIF A LA GESTION DES SOUS-TRAITES D'EXPLOITATION DES PLAGES

Vu le code de la Commande Publique et notamment sa troisième partie concession des parties législatives et réglementaires,

Vu les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 31 août 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2020 se prononçant favorablement sur le principe d'une concession de services pour la gestion des huit sous-traités d'exploitation des plages de l'Océan et de Pressigny / Les Rochelets et autorisant le Maire à engager la procédure,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2021 se prononçant favorablement sur le principe d'une concession de services pour la gestion des deux sous-traités d'exploitation de la plage de Branly et autorisant le Maire à engager la procédure pour la plage Branly et pour les lots infructueux des plages de l'Océan et de Pressigny / Les Rochelets,

Vu les rapports de la Commission de Délégation de Service Public, désignée en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, des 9 et 20 décembre 2021,

Vu les conclusions de Monsieur le Maire à l'issue de la période de négociation engagée avec les candidats ayant exprimé un intérêt pour ces sous-traités d'exploitation,

Vu la proposition de Monsieur le Maire d'approuver les contrats de sous-traités d'exploitation des plages et sa demande d'autorisation pour signer lesdits sous-traités avec :

- Lot 2 Branly Activité de loisir et détente + restaurant de plage possible :
M. Justin EPAILLARD
SASU ELEGANCE GROUPE
1 boulevard Padioleau
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS
- Lot 4 Océan Activité de loisir et détente + restaurant de plage possible :
M. Sébastien CASTRONOVO
LIFEGUARD & CO
22 place du Marché
44770 PREFAILLES

Les lots :

- Lot 1 Branly Club de plage / école de natation
 - Lot 5 Activité de loisir et détente + bar / buvette possible
 - Lot 6 Activité de loisir et détente + bar / buvette possible
 - Lot 7 Club de plage / école de natation
- ont été déclarés infructueux.

Vu les projets de sous-traités,

Vu les documents se rapportant à ce dossier qui vous ont été adressés le 21 janvier 2022.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver les contrats de sous-traités d'exploitation des plages de Branly et l'Océan aux candidats énoncés ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ces contrats avec les candidats désignés ci-avant et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à leurs entrées en vigueur.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Adoption par 24 voix pour, 5 abstentions et 4 contre,

Date de la convocation : 1^{er} février 2022

Date d'affichage en Mairie : 11 février 2022



Le Maire,

Yannick MOREZ